

Quel impact pour le Pacte dans le 1er degré ?

Le "Pacte enseignant", mis en place par le ministère de l'Éducation nationale en 2023, fait partie des réformes visant à améliorer les conditions de travail des enseignants, leur rémunération et leur évolution professionnelle.

La Cour des comptes réalise actuellement un audit « flash » sur le Pacte enseignant, visant à évaluer sa mise en œuvre dans les établissements publics et privés sous contrat. La Fédération nationale des Spelc a été conviée à cet audit.

Pour préparer notre participation, la responsable de la commission chef d'établissement 1^{er} degré a interrogé nos adhérents.

Points positifs

1. Renforcement des compétences :

- o Transition CM2-6ème facilitée : consolidation des acquis et révision des bases.
- o Progrès significatifs des élèves grâce au travail en petits groupes.
- o Aide à la méthodologie (apprentissage des leçons, fonctionnement du cerveau).
- Renforcement de l'estime de soi des élèves grâce à un accompagnement personnalisé.

2. Bénéfices pour les enseignants :

- Le dispositif offre une opportunité d'augmentation salariale sans avoir à chercher des cours particuliers en dehors de l'établissement.
- Échanges enrichissants entre les enseignants sur les observations et les actions menées.

3. Impact positif sur l'organisation scolaire :

- o Fluidification des temps d'étude en cas de remplacement d'enseignants absents.
- o Temps d'échanges privilégiés avec les élèves

Critiques et limites

1. Inégalités et tensions :

- o Répartition inégale des pactes entre établissements et secteurs géographiques.
- Inégalités entre petites écoles et grosses structures (gestion du temps et des ressources).
- Réduction significative du nombre de pactes en 2024-2025, entraînant des tensions dans les équipes.

2. Gestion et financement :

- o Charge supplémentaire pour les chefs d'établissement sans rémunération associée.
- o Certains projets "innovants" perçus comme discutables ou mal encadrés.
- Revendication pour que les compensations financières soient intégrées au salaire de base.

3. Manque de moyens :

- o Réduction des budgets limitant les initiatives.
- Difficultés logistiques liées aux emplois du temps pour le soutien entre premier degré et collège.

Suggestions d'amélioration

- Mieux contrôler les projets "innovants".
- Allouer les pactes en fonction des demandes de tous les enseignants volontaires.
- Intégrer la compensation financière au salaire de base pour éviter la perception d'un dispositif purement financier.
- Réduire les disparités géographiques et structurelles.

Conclusion

Le Pacte pour l'Éducation est une initiative ambitieuse qui vise à améliorer les conditions des enseignants et à rendre leur travail plus attrayant et plus équitable. Toutefois, ses effets restent ambivalents. Si certains points sont perçus comme des avancées pour les élèves concernant le renforcement de leurs compétences, et de la profession, notamment en termes de rémunération, d'autres soulèvent des préoccupations sur la surcharge de travail et l'équité de la répartition des missions